{BnF Gallica

Le Journal du Midi

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque Carré d'art / Nîmes

BnF Gallica

I. Le Journal du Midi. 1903-10-21.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Le Journal du Midi

ORGANE POLITIQUE ET QUOTIDIEN DE LA RÉGION DU SUD-EST

DIRECTION, ADMINISTRATION ET REDACTION
2, rue Bernard-Aton, à Nimes

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS
GARD ET LIMITROPHES :
TROIS MOIS..... 5'50
SIX MOIS..... 11 »
UN AN..... 22 »
AUTRES DÉPARTEMENTS :
2 fr. en sus par trimestre

UN NUMÉRO : 5 CENTIMES

29me ANNÉE. — MERCREDI 21 OCTOBRE 1903
SAINTE URSULE. — Demain : SAINT MELLON

Gustave GOUBIER, Directeur politique

Annonces et Réclames
ANNONCES..... la ligne 0'75
RECLAMES..... — 1 50
FAITS DIVERS..... — 3 »
LOCALES..... — 5 »

Pour la Publicité et les Annonces
L'Agence Havas, 8, place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le journal.
A Nimes, on les reçoit aux bureaux du journal.

BRIGANDS SICILIENS

Tel est le titre du nouveau feuilleton dont nous commencerons vendredi la publication.

L'auteur, Marion Crawford, est un des meilleurs romanciers anglais. Son œuvre émouvante, pathétique, met en scène les événements dont la Sicile est actuellement le théâtre.

LA JOURNÉE

La session parlementaire s'est ouverte hier ; le Sénat s'est ajourné à jeudi.

La Chambre a voté par acclamation une adresse de félicitations aux combattants d'El-Mouggar, et a fixé à jeudi la discussion des interpellations sur la politique générale.

L'élection sénatoriale de la Lozère en remplacement de M. Roussel, décédé, aura lieu le 6 décembre.

Au Conseil des ministres, réunis à l'Elysée, le général Dessirier a été nommé au poste de gouverneur militaire de Paris.

Les Souverains italiens, avant leur départ, ont laissé 50.000 francs pour les pauvres parisiens et 30.000 francs pour les pauvres italiens se trouvant à Paris.

La grève diminue à Roubaix ; le nombre des grévistes ne s'élève plus qu'à 1.200.

Le Pape a rappelé le Nonce de Vienne.

Voir plus loin les nouvelles de la Dernière Heure.

LA RUSSIE ET LE JAPON

Les bruits les plus alarmants ont couru ces jours derniers au sujet d'un conflit entre la Russie et le Japdn. On parlait d'un débarquement des troupes japonaises à Masampho, au sud de la Corée, d'un départ de la flotte russe, d'un ultimatum envoyé par le Mikado, au gouvernement de Pétersbourg. Bref, on attendait d'un moment à l'autre la dépêche annonçant l'ouverture des hostilités.

Heureusement ces nouvelles étaient fausses ou tout au moins considérablement exagérées. Il en est, en effet, des nouvelles d'Extrême-Orient comme de celles de Lorient tout court : il ne faut les accepter que sous bénéfice d'inventaire. Les intérêts en jeu sont trop importants pour que des personnages avides de gain et peu scrupuleux sur les moyens ne cherchent pas à exploiter des situations si délicates au profit de spéculations louches et de trafics scandaleux. Il parait qu'il existe à Changhaï toute une industrie de ce genre et les nouvelles sensationnelles qui ont produit en Europe une si grande émotion provenaient précisément de cette source.

Les gouvernements de Tokio et de Pétersbourg se sont empressés de les démentir, mais elles n'en avaient pas moins produit leur effet à la Bourse, et c'est tout ce que demandaient les auteurs de ces bruits fallacieux. Les deux puissances assurent que rien ne trouble la sérénité de leurs rapports et que les négociations se poursuivent dans les conditions les plus pacifiques. Il y a peut-être dans cette double affirmation une autre exagération. Il ne faudrait pas nous faire accroire que la situation n'est pas tendue entre les deux pays.

La Russie avait promis d'évacuer la Mandchourie le 8 octobre dernier. Le 8 octobre est passé et les troupes russes n'ont pas fait un pas en arrière. Bien plus, le lendemain de cette date la garnison russe de Niou-Tchouang parcourait, en tenue de parade et musique en tête, les principales rues de cette ville et des concessions étrangères pour bien montrer qu'elle n'avait aucune idée de l'évacuer. L'administrateur civil déclarait en même temps qu'il n'avait reçu aucune instruction ; et le tao-taï chinois, qui était venu naïvement prendre possession de la ville au nom de la Chine, a été prié poliment de retourner d'où il venait.

Le fait est significatif ; il ne fait qu'ajouter une preuve nouvelle à ce que nous avons dit et répété : c'est que la Russie ne voulait ni ne pouvait évacuer la Mandchourie.

Elle ne le veut pas, parce que la Mandchourie lui est indispensable pour la sécurité, toujours compromise par les incursions des Khounghouses, de l'immense voie ferrée qu'elle a créée à travers le continent asiatique ; parce que le hasard lui a fait tomber entre les mains une contrée sur laquelle elle jetait son dévolu depuis longtemps, et qu'elle n'est pas assez naïve pour lâcher ce qu'elle tient : parce que la Madchourie lui donne accès à la mer libre de glace ; parce qu'à l'encontre de Vladivostock, qui est fermé pendant la majeure partie de l'année, Port-Arthur et Dalny lui donnent des points d'appui magnifiques pour ses flottes et d'admirables débouchés pour son commerce.

Elle ne le peut pas, parce qu'elle irait contre ses propres intérêts ; parce qu'elle commettrait une faute inexcusable, dont les conséquences seraient pour elle incalculables. La plupart des puissances l'ont si bien compris que presque toutes ont renoncé à réclamer l'évacuation, et se contentent de demander le régime de la « porte ouverte ». Sur ce point, l'entente sera, croyons-nous, possible. Le Japon seul, grisé par ses faciles succès contre la Chine et par son alliance avec l'Angleterre, considère comme acquise son hégemonie sur l'Empire du Milieu et sur la Corée. La Russie veut rester maîtresse de traiter comme elle l'entend avec la Chine sans qu'une puissance quelconque intervienne. Sur ce point elle ne transigera pas. Au sujet de la Corée, elle admet la discussion, mais dans le sens de l'intégrité de ce royaume, objet de l'ambition du Japon. La Russie ne s'émeut pas des menaces du Royaume du Soleil-Levant. Chaque mois gagné est pour elle une augmentation de forces ; elle en profite pour accumuler sur la frontière orientale des troupes et des navires. Sa flotte se compose actuellement de 90 unités, et elle vient encore de l'augmenter de deux cuirassés et de deux croiseurs ; son escadre du Pacifique est presque aussi forte aujourd'hui que la flotte japonaise. Il y a quelques jours, l'amiral Alexéïef, que l'Empereur Nicolas II vient de créer vice-roi des provinces transamouriennes, passait en revue à Port-Arthur, une armée de 76.000 hommes. A l'heure qu'il est, la Russie a plus de 100.000 hommes sur les bords du Pacifique, c'est-à-dire 40.000 de plus qu'il y a deux mois. Ce sont là de sérieux argument qui donneront à réfléchir au Japon.

Ce jeune royaume trop ambitieux n'est pas de taille à lutter contre le colosse moscovite. Même si, dès le début, il remportait quelques succès, il marcherait à un échec certain. La flotte russe est assez puissante pour contrebalancer la flotte japonaise et l'armée du Mikado, quelque forte et quelque disciplinée qu'elle puisse être, se briserait contre la masse compacte des bataillons russes, et s'émietterait dans les plaines glacées et désertes de la Mandchourie et de la Sibérie.

Et puis, pour faire la guerre, il faut de l'argent, et le Japon n'en a pas. Il en trouverait peut-être en Angleterre, mais à de véritables intérêts. Quant à une intervention de son alliée, il peut en faire son deuil. L'Angleterre n'interviendra pas dans une guerre entre la Russie et le Japon, parce qu'elle n'y a aucun intérêt, et que dans le cas où elle prendrait partie dans le conflit, nous serions, de notre côté, forcés d'intervenir en faveur de la Russie.

Nicolas II ne veut pas la guerre : il ne la fera que contraint et forcé. On peut être certain que si un conflit armé éclate en Extrême-Orient, c'est que le Japon l'aura provoqué. On s'étonne quelquefois du peu d'énergie que manifeste la Russie dans la question macédonienne. Cette atonie s'explique par la situation dans laquelle se trouve le Tsar, menacé du côté de l'Orient par le Japon et du côté de l'Occident par une conflagration, qui peut avoir des conséquences beaucoup plus graves pour la Russie qu'une guerre russo-japonaise. Son intérêt est de traîner les choses en longueur ; le temps est pour lui un auxiliaire précieux ; il s'en sert avec constance et habileté.

Dans les circonstances actuelles, le Japon a tout à craindre d'une guerre avec la Russie ; il y perdrait son prestige, son armée, sa flotte ; il y trouverait la faillite et la ruine de sa jeune industrie. Nous avons montré, dans un précédent article, les avantages qu'il aurait, au contraire, à entretenir avec son puissant voisin des rapports amicaux. Il trouverait dans ces vastes contrées encore incultes un inépuisable écoulement pour son commerce et son industrie. Le transsibérien serait un admirable véhicule pour l'exportation de ses produits, d'autant que la Russie n'est pas encore capable d'alimenter par ses propres ressources des pays si éloignés de son centre industriel.

Le Japonais passe pour intelligent ; s'il ne se laisse pas emballer par un chauvinisme imprudent, il réfléchira et pèsera les dangers d'un conflit et les avantages d'un bon accord.

A. de Bonviller.

AU JOUR LE JOUR

ON RENTRE

Les Chambres sont rentrées. Certes, les Parisiens ne se plaindront pas ! Ils volent de plaisirs en plaisirs. On leur donne des galas et des revues, avec des rois et des reines comme protagonistes. Et quand ils ont à peine fini d'acclamer la monarchie... de Savoie, on rouvre pour eux le Guignol parlementaire.

Mais tout n'est qu'heur et malheur en ce bas-monde. Amusante pour quelques-uns, la rentrée des Chambre sonne pour d'autres une date fatale. Et comment voudrait-on que M. Combes pût trouver plaisir à sortir de la période de vacances pendant laquelle il a exercé un pouvoir absolu, sous le seul contrôle de sa fidèle majorité ?

Or, deux symptômes, sinon inquiétants, du moins fâcheux, viennent assombrir le ciel d'où M. Combes est en train de déloger le dernier des dieux.

D'abord, une élection législative avait lieu, dimanche, à Bourg (Ain). On peut dire, sans jeu de mots, que cette localité était un des bourgs pourris du bloc. Son ancien député, M. Herbet, hautement ministériel, avait même été nommé questeur au Palais-Bourbon. Or, le candidat du bloc, fils d'un sénateur du bloc, patronné et soutenu par toutes les énergies de la Défense républicaine, est battu à plus de mille voix de minorité par un candidat antiministériel.

Mauvais symptôme, on en conviendra, pour la politique de M. Combes ! Et c'est pourquoi les journaux qui font partie de sa séquelle se gardent bien de commenter cet échec.

Mais ce n'est pas tout. A la même heure, M. de Lanessan, notable dignitaire du bloc, ancien ministre et qui meurt d'envie de le redevenir, exécute contre le ministère une charge à fond de train qui n'a pas manqué de jeter un certain désarroi dans les rangs de cette grande armée.

M. de Lanessan n'est pas content. Il trouve que M. Combes manque d'autorité, qu'il se laisse mener et ne sait même pas où on le mène. Il l'accuse de ne pas faire connaître ses intentions à ses amis. Il l'invite à prendre la direction de la majorité dans des circonstances qui, dit-il, sont particulièrement graves. « Tous les problèmes les plus difficiles, ajoute-t-il, ont été soulevés par le gouvernement. Comment va-t-il les résoudre ? »

Voilà comment parle M. de Lanessan. Et nous ne parlerions ni mieux, ni autrement que lui.

Seulement, une chose est bien certaine, c'est que M. Combes ne répondra pas. Il a avoué, l'autre jour, qu'il suivait sa majorité, n'osant pas la guider. Quant aux problèmes, quant aux réformes, tout cela est tellement ardu que le ministère préfère les laisser de côté. Et c'est pourquoi ce matin toutes les feuilles du bloc entonnent le même refrain : « Pas de douzièmes provisoires ! »

Moralité : on étouffera les interpellations, en attendant qu'on supprime les interpellateurs, on remettra les grandes réformes à l'année prochaine ou à la suivante. Et l'on mettra tout sur le compte du budget.

M. de Lanessan ne sera peut-être pas content. Si cela peut le consoler, nous lui dirons qu'il n'est pas le seul. Il en est même en bonne compagnie. Le parti des mécontents est innombrable. Il finira bien par se montrer.

L. B.

NOS DÉPÊCHES

LA PRESSE DU JOUR

Paris, 20 octobre.

La République Française

De la *République française*, sur l'élection de l'Ain :

« Tandis que M. Baudin, ancien ministre des travaux publics du précédent cabinet, implantait dans le département de l'Ain à la suite de son élection à Belley la politique d'entente avec les socialistes, M. Pochon, anticlérical célèbre sans doute, mais bourgeois paisible, esquissait un premier mouvement de protestation. Les électeurs de l'Ain ont, en remplacement d'un radical ministériel authentique, élu un député qui d'abord est favorable à la liberté de l'enseignement et qui ensuite est hostile à la politique d'alliance avec les socialistes.

« Si surtout après les discours de Tréguier et de Clermont-Ferrand M. Combes et ses amis continuent à voir dans cette élection un succès pour leur politique, c'est qu'ils ont vraiment plus d'audace que de jugement et de dignité. »

Le Gaulois

Du *Gaulois :*

« A l'heure actuelle, le bloc est au sommet d'où il peut contempler avec sérénité les ruines qui sont son œuvre ; encore un effort et les capitalistes épouvantés prendront la fuite, l'industrie s'effondrera dans les grèves triomphantes, l'armée se dissoudra, la marine enfin démocratisée ne servira plus qu'à bloquer ou bombarder les villes cléricales ou réactionnaires.

« Cet effort Combes ne le tentera pas ; sa fortune l'inquiète et pour le quart d'heure il n'a plus qu'une idée, ajourner les réformes importantes, éviter les questions importunes, s'enfermer dans le budget et n'en sortir que lorsque les dépenses et les recettes auront été définitivement votées.

« Pas d'affaires : ce vœu est dans le cœur de tous les gouvernants. Pas de guerre, ce mot est dans la bouche de tous les souverains. Plus que jamais défions-nous. »

L'Echo de Paris

De l'*Echo de Paris* :

« Il est impossible de supprimer les interpellations déposées et une discussion sur la politique générale s'impose après laquelle on renverra tous les questionneurs indiscrets à l'an qui vient. Ce débat nous l'aurons jeudi et tous les efforts sont en ce moment dirigés de telle sorte qu'aucune fissure ne se puisse produire au moment du vote qui assurera au cabinet son existence jusqu'à la session prochaine.

« On va donc écarter de sa voie tout ce qui pourrait amener un accident. Des grèves du Nord il en sera un peu question, et l'on se contentera des déclarations que voudra bien apporter Combes. En revanche, les menées cléricales seront dénoncées avec l'amplification nécessaire et on démontrera aux sectaires qu'ils doivent continuer leur politique de proscripteurs. »

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 20 octobre.

Le Conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet.

M. Combes a exposé les interpellations annoncées ; d'accord avec ses collègues, il a décidé de demander la discussion immédiate des interpellations sur la politique générale ; viendra ensuite la discussion du budget.

M. Delcassé a annoncé la signature d'un accord conclu avec la Chine, d'après lequel la direction de l'arsenal de Fou-Tchéou est laissée à la France ; la durée de cet accord est de quatre ans.

Les nominations militaires

Le général André a fait signer les nominations suivantes :

FEUILLETON DU Journal du Midi

—6—

Eve victorieuse

II

S'il possède une haute stature elle s'en montre particulièrement fière et répète avec une vanité un peu sauvage : « Il a six pieds sans ses souliers ».

Henri Ronald semblait être le rêve d'Hélène fait homme. Il réunissait tout ce qu'elle désirait rencontrer : beauté physique, capacité de premier ordre et fortune. Quoiqu'il ne fut pas aussi bien né qu'elle, il avait derrière lui trois générations de bourgeoisie riche et honnête, ce qui, dans tous les pays du monde, peu constituer une petite noblesse. Henri était le grand parti de la saison où mademoiselle Beauchamp fit ses débuts.

La vue d'Hélène réveilla tout ce qu'il avait en lui de poésie et de jeunesse. Ses cheveux d'un coloris si merveilleux, ses yeux bruns rayonnant de vie, sa personne élégante, se photographièrent instantanément dans le cerveau du jeune homme et ne s'effrcérent plus. Dès le premier moment, mademoiselle Beauchamp devina qu'il était en son pouvoir. Elle commença par jouer un peu cruellement avec lui, mais elle était trop intelligente pour ne pas sentir sa supériorité et en éprouver le respect. Comme il arrive souvent chez la femme, l'amour suivit de près.

La mère et la sœur de M. Ronald, deux bourgeoises austères, essayèrent de le détourner de la brillante jeune fille dont la mondanité et la frivolité les effrayaient. Les forces du Destin se trouvaient contre elles : pour la première fois, leurs paroles et leurs remontrances furent sans effet pour Henri ; à la fin de la saison il était fiancé à Hélène.

Le mariage, retardé par la mort du commodore Beauchamp, n'eût lieu que dix-huit mois plus tard.

Et jusqu'alors ce mariage avait été des plus heureux. M. Ronald était devenu propriétaire d'une des grandes revues scientifiques de l'Amérique, et ses travaux en toxicologie l'avaient rendu célèbre, même hors de son pays. En Europe, savants et et littérateurs sortent, pour la plus part, du peuple de la petite bourgoisie, où se trouvent les forces vives des nations. Ils n'ont pas reçu cette éducation qui raffine et qui polit l'individu. Ils ont à fois au-dessus et au-dessous des gens du monde. Aux Etats-Unis, ils appartiennent de plus en plus à la classe riche et ils en ont les habitudes.

S'ils ne les avaient pas, du reste, leurs femmes auraient tôt fait de les leur donner.

M. Ronald avait un laboratoire comme on a une écurie de courses. Il était un de ces athlètes de l'Université d'Harvard, dont les muscles en tous les sens sont exercés par un entraînement continuel au moyen de ces sports qui décuplent la force de l'homme, qui le rendent gracieux au repos, redoutable à l'heure du combat et qui, quoi qu'en disent les éducateurs français, peuvent se concilier avec l'étude, comme on le voit en Angleterre et en Amérique.

Entre deux expériences de chimie, Henri Ronald allait faire une partie de cricket ou de foot-bal, et, à trente-huit ans, l'âge qu'il avait maintenant son corps était d'une vigueur, d'une agilité qui, en quelques jours, pouvaient faire de lui un soldat de premier ordre.

Hélène aimait son mari, non pas passionnément peut-être, mais aussi profondément qu'elle croyait pouvoir aimer, et elle était, elle, la joie de cet homme, son orgueil, sa vanité, son amour unique.

Aux Etats-Unis, chez les gens riches, il y a peu de vie de famille. Les femmes qui sentent quelque intelligence se font un devoir de la cultiver : à la manière des héroïnes d'Ibsen, elles veulent développer leur individualité et rêvent de se séparer de l'homme : elles se jettent éperdument dans l'étude, passent leur temps dans les club littéraires et ou scienciffiquent et abondonne maison et enfant à la grâce de Dieu. Les mondaines ne songent qu'au plaisir. Les maris des unes et des autres sont pris toute la journée par les affaires. Quand ils rentrent chez eux ils n'y retrouvent pas l'intimité du foyer. On ne leur permet pas de dételer, mais seulement de changer les harnais, et le plus lourd souvent n'est pas celui du travail.

— M. Ronald, lui, sacrifiait son club pour venir assister à la toilette de sa femme. Il aimait à la voir au milieu de toutes les choses jolies, soyeuses, brillantes, qui servaient à sa parure. Dans cette heure de tête-à-tête, chacun parlait de ce qui l'intéressait, conjugalement. Lui, causait art, science et politique ; elle, à son tour, racontait sa journée de mondaine, les potins recueillis çà et là. Hélène eût été frois-ée que son mari ne l'associât pas à sa vie intellectuelle, cependant elle ne l'écoutait guère que d'une oreille, Ni l'un ni l'autre ne remarquait, heureusement, combien était rare et léger contact le de leurs esprits.

Madame Ronald avait l'activité de toutes ses compatriotes. Plus elle pouvait accumuler, dans sa journée, des visites, de plaisirs et d'actions, plus elle était satisfaite. Malgré cela, elle avait parfois la conscience qu'elle vivait à vide.

Après une longue fréquentation des Américaines, on peut y connaître du premier coup d'œil celles qui ont du sang latin ou celte. Il y a plus de rêve dans leurs yeux. Elles plus de charmes et de sensibilité physique.

Leur caractère à plus de nuances et moins de fermetés : leur moralité n'est pas aussi soutenue. L'arrière-grand-père de madame Ronald était un huguenot de Toulouse. Il y avait en elle des éléments étrangers à la race saxonne, et ces éléments, non utilisés, produisaient une certaine agitation intérieure, un mécontentement sans cause qu'elle appelait nervosité, les plaisirs mondains ne l'avaient jamais entièrement satisfaite. Elle avait étudié les choses les plus extraordinaires : le bouddhisme, les sciences occultes, les questions sociales, — étudié à la manière des femmes, s'entend ! — Quand elle lisait dans un roman français l'analyse de quelques grandes passions, c'était toujours ce qu'elle cherchait, elle se dépitait de n'avoir jamais rien éprouvé de pareil.

Il lui semblait, qu'elle était lésée, traitée comme un enfant. Elle se demandait si l'âme européenne avait plus de cordes que la sienne, ou si chez elle, ces cordes n'avaient pas vibré. L'amour que lui avait inspiré son mari lui paraisait banal. Elle lui en voulait, à son insu, de n'avoir jamais remué que la lie de son être ; elle se disait, avec un haussemet d'épaules : « Il est trop parfait ! »

Chez une Française, semblable curiosité eût été toute sensuelle et une bonne catholique n'aurait pas manqué de s'en confesser. Chez l'Américaine, quand elle s'éveille, et elle s'éveille souvent, ce n'est qu'une curioité de l'esprit. Hélène, désirait savoir, tout simplement ; elle ne se souciait pas de sentir. Elle regrettait de n'avoir pas connu les tortures de la jalousie, le combat des tentations ; elle se croyait si forte, incapable d'une chute, qu'elle aurait voulu jouer avec toutes ces choses dangereuses. Après deux ou trois ans du surmenage auquel la condamnait sa mondanité, il se déclarait chez Hélène une fatigue morale, un immense dégoût, un besoin de repos et de simplicité. Alors, il lui fallait la vieille Europe maternelle et douce. Elle en renouvelait toujours renouvelée et guérie.

Jusqu'alors, M. Ronald avait accompagné sa femme, mais ces voyages périodiques, sans grand intérêt pour lui, commençaient à lui devenir pénibles, les quelques entretiens qu'il avait avec ces confrères étranger ne le dédommageaient pas suffisament de la privation de ses livres, de son laboratoire.

Il ne pouvait s'empêcher de frémir quand il se rappelait les promenades sans but à travers les rues de Paris, les déjeuners retardés par les essyages, les soirées dans les théâtres les plus mal ventilés du monde, l'invasion matinale de son appartement par les fournisseurs, l'étalage des robes et des chapeaux sur tous les meubles, les mille choses désagréables auxquelles un mari Américain esi soumis en Europe étaient encore si présentes à son esprit qu'il n'était pas fâché d'avoir un bon prétexte pour rester à New-York.

— Hélène, elle, avait depuis longtemps l'envie secrète, si secrète même qu'elle ne l'avouait même pas, d'aller seule à Paris. Il lui semblait que ce serait — *great fun* — très amusant — de s'y sentir tout à fait libre et émancipée. Le péril de l'expérience la tenait sans qu'elle s'en doutât. Le purranisme de M. Ronald nelaissait pas dei lui imposer quelque contrainte. Il ne s'amusait jamais dans les petits théâtres. Bien qu'il eût une connaissance assez particulière du français, les finesses de la langue parlée lui échappaient. Par l'expression des physionomies, il devinait les allusions grossière : il en resentait une sorte de malaise que la jeune femme, devinait à son tour et qui l'empêchait de rire.

Quoi qu'on en dise, le niveau moral de la généralité des Américains est au-dessous du niveau moral des Européens ; mais on trouve parmi eux, des hommes d'une austérité de mœurs, d'une pureté d'esprit incroyables, et qui ont, dans leur conversation, infiniment plus de retenue que les femmes.

(La suite à demain.)

PIERRE DE COULEVAIN.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque Carré d'art / Nîmes

Le général Lacroix est nommé gouverneur militaire de Lyon ; le général Brun devient commandant de l'Ecole de guerre ; le général Manoury devient sous-chef de l'état-major ; le général Troussons devient directeur de l'Ecole de guerre de Fontainebleau.

Les ministres se sont ensuite occupés des affaires courantes.

M. Léon Bourgeois

Paris, 20 octobre.

Sur le bruit qui a couru depuis plusieurs jours que M. Léon Bourgeois, président de la Chambre, voulait abandonner le fauteuil, les délégués des quatre groupes de gauche ont fait hier soir auprès de lui une démarche pour lui demander de rester à son poste. M. Bourgeois a répondu que la démarche des délégués lui donnait le surcroit de force dont il a besoin pour s'acquitter de sa tâche. M. Bourgeois ne démissionnera donc pas. On ne sait encore ce qu'il compte faire au mois de janvier prochain lors du renouvellement du bureau.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Séance du 20 octobre

AVANT LA SÉANCE

Les Grèves

M. Combes, d'accord avec une délégation des groupes parlementaire de la gauche, demandera l'ajournement des interpellations sur les grèves, pour en en faire un débat spécial.

Les Groupes de la Gauche

La Gauche radicale a réélu président, M. Sarrien ; elle a approuvé les délibérations des Groupes de la Gauche sur le travail parlementaire.

Le groupe radical-socialiste a approuvé également ces délibérations ; il fera une démarche auprès de M. Combes, afin que le Sénat discute le projet contre les sécularisations fictives pendant que la Chambre discutera le budget.

Le Groupe Progressiste

Le groupe progressiste interviendra dans la discussion des interpellations politiques.

Une altercation

Dans les couloirs de la Chambre une vive altercation s'est produite entre M. Jaurès et M. Ory, secrétaire du Comité interfédéral socialiste, à propos du manifeste contre la visite du roi d'Italie en France.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Bourgeois.

M. Combes demande de fixer à jeudi la discussion des interpellations Lemire et Cochin sur la politique du cabinet.

M. Chapuis propose de discuter vendredi les interpellations concernant les bouilleurs de cru.

M. Rouvier fait décider que cette discussion aura lieu en même temps que la discussion générale du budget qui commence lundi.

L'interpellation Pugliesi-Conti sur le chant de l'*Internationale* au cours des cérémonies officielles est renvoyée à la suite des autres par 344 voix contre 235.

M. Lasies propose la résolution suivante : « La Chambre envoie aux héros d'El-Moungar et du Sud-Oranais un témoignage d'admiration. »

L'orateur déclare que l'armée a prouvé comment elle se vengeait des injures dont elle est quotidiennement abreuvée.

M. Sembat refuse d'approuver ce vote qui, dit-il, est une manœuvre réactionnaire ; il préfère accorder une pension aux familles de ceux qui sont tombés sur le champ de batailler

M. Lasies répond que sa proposition n'est nullement une manœuvr-réactionnaire, du reste le général André l'a approuvée.

M. Sembat. — Puisque le gouvernement était prévenu, il devait prendre lui-même l'initiative de cette proposition.

Le général André déclare qu'il approuve la motion Lasies, il lui a semblé que la Chambre pouvait envoyer un témoignage d'admiration à des soldats qui avaient eu une conduite héroïque.

Cris : Vive Boulanger !

M. Bourgeois propose de voter par acclamations une adresse de félicitations au nom de la Chambre entière.

Protestations à droite.

MM. Chapuis et Réveilhaud déposent alors une nouvelle rédaction rendant hommage à la vaillance et au dévouement des combattants et des victimes d'El-Moungar et du Sud-Oranais.

M. Lasies accepte cette rédaction.

M. Sembat constatant que le débat a perdu sa signification politique, accepte également, espérant que la Chambre recherchera les responsabilités de l'incident du Sud-Oranais.

La motion Chapuis est adoptée par 532 voix.

L'interpellation de M. Dansette sur les troubles d'Armentières, est renvoyée à la suite par 331 voix contre 254, malgré de vives réclamations.

M. Gauthier de Clagny dépose une interpellation sur la politique générale.

M. Combes accepte la discussion pour jeudi.

Il en est ainsi ordonnée et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 20 octobre 1903

Peu de monde dans les tribunes ; on sait qu'il s'agit d'une simple séance d'ouverture.

M. Fallières à deux heures et demie ouvre la séance et prononce l'éloge funèbre des sénateurs décédés au cours de la session parlementaire.

M. Aucoin demande à interpeller le général André sur l'évacuation de la caserne des chasseurs à Auch ; cette interpellation est ajoutée à la suite des autres.

La séance est levée et le Sénat s'ajourne à jeudi.

LES GRÈVES DU NORD

Dunkerque, 20 octobre.

A la suite d'une réunion tenue cette après-midi, les ouvriers de filature ont décidé de reprendre le travail dans les usines qui auraient consenti à améliorer le sort des ouvriers. Par contre le travail cesserait dans les autres usines dont les ouvriers seraient soutenus par ceux de leurs camarades ayanc repris le travail. Les ouvriers du port tiendront de leur côté une réunion demain.

Le trafic des cartes

Paris, 20 octobre.

Les fêtes officielles organisées en l'honneur des souverains italiens ont donné lieu à un trafic de cartes qui a dépassé tout ce qu'on avait pu voir jusqu'alors.

Pour le gala de l'Opéra, les fauteuils se vendaient, paraît-il, 200 fr.

Pour la revue de Vincennes, on payait 20 francs une carte dans une tribune bien placée.

Le marquis Macé Ala Ponzoni s'est procuré ainsi, moyennant 40 fr., deux cartes roses pour la tribune A. Elles lui ont été vendues par un camelot, sur le terrain même de la revue.

Or, les cartes de la tribune A étaieut celles qui avaient été délivrées, par le ministère de la guerre aux membres du Parlement. La conclusion s'impose...

Ce n'est pas tout ! Un rédacteur du *Siècle* a pu acquérir, pour un louis, chez un commerçant qui se livrait à ce genre de trafic, une carte ainsi libellée :

Ministère de la Guerre.— Champ de manœuvres de Vincennes. — Revue du 18 octobre 1903. — Carte de circulation :

Les agents de l'autorité et de la force publique sont invités à laisser circuler librement le porteur de la présente carte.

Pour le général chef de cabinet,
P. O. l'officier d'ordonnance,
Signé : F. Mesnier.

Et cette carte portait un nom !

Une allocution de Guillaume

Berlin, 20 octobre.

Au dîner qui a été offert hier soir à l'occasion de la confirmation des princes Auguste-Wilhem et Oscar, l'empereur a prononcé l'allocution suivante :

« C'est avec raison que votre aumônier vous a dit dans son magnifique discours que vous devez chercher à devenir des personnalités. C'est là, à mon avis, la règle de conduite capitale pour des chrétiens dans la vie journalière. Les paroles humaines n'ont pas la puissance des paroles du Sauveur. Jamais de nos jours une parole humaine n'a été assez forte pour enthousiasmer, comme l'a fait autrefois le Christ, toutes les races et tous les peuples au point de les amener même à mourir pour le Sauveur. Ce miracle ne peut s'expliquer que par ce fait que ses paroles sont les paroles de la vie éternelle.

« Toute vie humaine et surtout toute vie consciente et laborieuse a son point d'appui dans l'imitation du Seigneur. Je vous le conseille de tout cœur.

« Travaillez sans relâche, c'est là l'essence de la vie chrétienne. Celui-là est cruellement puni qui mène une vie oisive. Si vous faites tous vos efforts pour remplir de votre mieux la tâche qui vous incombe et pour devenir des personnalités à l'imitation du Sauveur, vous aurez accompli ce qu'on attend de vous. »

L'Angleterre au Transvaal

Paris, 20 octobre.

C'est le *Courrier du Soir* qui publie l'information suivante : « Les embarras que l'Angleterre s'est créés en prenant possession du Transvaal sont loin de leur fin s'il faut en croire les bruits qui nous parviennent de milieux londoniens bien informés.

« Les Zoulous et en général toutes les tribus cafres qui sont restées indifférentes à la dernière guerre, mais à qui il a été donné un bien dangereux exemple, seraient sur le point de se révolter à la suite des menaces dont ils ont été l'objet à propos du travail dans les mines. Ils sont aujourd'hui très bien armés et trouveraient un concours assuré dans les éléments transvaaliens que la dernière guerre a réduits à l'impuissance sans leur enlever l'espoir d'une revanche. »

Nominations d'amiraux

Paris, 20 octobre.

Par décret de ce jour sont promus au grade de vice-amiral les contre-amiraux Richard, Besson, Marquis et Pephau ; au grade de contre-amiral les capitaines de vaisseau Fortin, Massé, Campion et Aubert. Le vice-amiral Godin est placé dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée navale à compter du 27 novembre.

Les Congrégations

Rennes, 20 octobre.

Sur délégation du préfet d'Ille-et-Vilaine, M. du Chayla, sous-préfet de Saint-Malo, a fait procéder à l'expulsion des anciens Frères de Ploërmel de l'immeuble appartenant au bureau de bienfaisance de Cancale. L'école était pleine de manifestants.

Une compagnie du 47e d'infanterie barrait toutes les rues pour expulser les manifestants à la tête desquels se trouvait M. Lachambre, député.

La troupe a, sur l'ordre du sous-préfet, escaladé les murs. Quatre arrestations ont été opérées.

Marseille, 20 octobre.

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Louis près Marseille, ont reçu notification de fermeture de leur établissement dans le délai de quinze jours. Une dizaine de maisons similaires de notre ville ainsi que les Religieuses Trinitaires de Valence ont également reçu une notification analogue.

Marseille, 20 octobre.

A la sortie de l'audience que le tribunal correctionnel avait consacrée hier à l'affaire des Dominicains de la rue Montaux, une foule immense a fait une grandiose manifestation de sympathie aux Religieux. Ils ont été couverts de fleurs et accompagnés jusqu'au domicile d'un de leurs amis aux cris de : « Vive la liberté ! Vivent les Dominicains ! »

DANS LA RÉGION D'ADEN

Constantinople, 20 octobre.

Depuis longtemps la région d'Aden était troublée par les déprédations de tribus pillardes. En présence de cette situation, l'Angleterre avait menacé d'occuper militairement la région.

La Porte avait alors envoyé des troupes pour tenir les tribus révoltées en respect, mais devant l'inertie des troupes turques. Il y eut une recrudescence de pillages et de razzias. Les rebelles reprirent de l'audace et, il y a une quinzaine de jours, attaquaient même un détachement anglais.

Bien plus, on signale que des soldats turcs viennent d'entrer en conflit avec les anglais sur la frontière.

Le sultan s'est ému de cet état de choses et des bataillons de réserve ont été envoyés de Smyrne pour parer à la situation.

L'assassinat d'Aix-les-Bains

Paris, 20 octobre.

On dément aujourd'hui la nouvelle donnée avant-hier qu'une troisième arrestation, celle d'un nommé L..., souteneur avéré et ami de Bassot, avait été opérée par le service de la Sûreté. M. Hamard, à qui nous demandions ce qu'il y avait d'exact dans cette information, nous a prié de la démentir.

— Nulle arrestation consécutive à celles de la Nubienne et de Bassot n'a été faite, nous a-t-il dit ; celles de ces deux personnages seules sont pour l'instant définitives et font l'objet d'un mandat d'arrêt. Il est bien évident qu'en vertu de la commission rogatoire envoyée par le parquet de Chambéry, l'enquête sera continuée à Paris dans la mesure la plus large qu'il sera possible. Mais, désormais, la police de Paris passe la main à la justice de Chambéry, qui aura à rechercher, s'il y a lieu, l'individu qui, d'après la Giriat, aurait commis le crime, et qui, toujours d'après elle, ne serait pas Bassot.

« Bassot invoque un alibi ; je n'ai pu encore en contrôler l'exactitude. Cependant, si au cours de l'enquête actuellement continuée à Paris, cet alibi est reconnu exact, la police parisienne s'inclinera devant la vérité, devant le fait démontré et établi. Mais en supposant même que Bassot arrive à démontrer qu'il n'est pas un co-acteur dans l'exécution du crime, il n'en restera pas moins prouvé par les témoignages précis, certains, qui ont précédé l'arrestation de la Giriat, que cet individu a préparé le crime, qu'il l'a étudié, combiné, qu'il l'avait résolu depuis plusieurs mois, de complicité avec la Nubienne ».

L'enquête à Paris

Paris, 20 octobre.

On se souvient que lors de son arrestation Henry Bassot fournit à M. Hamard un alibi catégorique. Il disait avoir passé à Vichy la nuit du crime. Peu après, il revint sur cette déclaration pour dire qu'il s'était trompé de jour et que le 19 septembre il était rentré à Paris, venant de Vichy.

Cet alibi sera vérifié aujourd'hui. Il peut être exact, sans pour cela atténuer la complicité de Bassot dans le crime. L'enquête faite par le chef de la Sûreté montre que Bassot en fut au moins l'instigateur, et son départ pour Paris le jour même de l'assassinat n'avait d'autre but que de détourner les soupçons.

Le logeur de Bassot à Paris, interrogé, affirme que celui-ci et la fille Bernard étaient de retour à Paris la nuit du crime, venant de Vichy.

— La tête sous le couperet, a-t-il dit, je jurerais qu'Henri Bassot est rentré à Paris, venant de Vichy, le 19 septembre. Ce jour était un samedi et j'ai des raisons toutes particulières pour avoir noté ce détail. Nous étions à table, ma femme et moi, lorsqu'une voiture s'est arrêtée devant la porte. J'ai aidé personnellement Bassot à monter ses colis, deux grandes panières et de menus objets.

« C'est son amie, Mlle Marguerite Bernard, qui m'a appelé et, après lui avoir rendu ce léger service, j'ai vu Bassot et Mlle Bernard faire de petites provisions et rentrer tranquillement dans l'appartement que je leur ai cédé. »

La compagne de Bassot, également interviewée, a déclaré :

— Henry et moi nous sommes arrivé à Paris le 19 septembre au soir, c'est-à-dire la veille même du crime d'Aix. Le matin j'avais envoyé de Vichy une dépêche à notre logeur pour lui annoncer notre retour. Cette dépêche, d'ailleurs, est entre les mains de M. Hamard, à qui Henry pourra prouver aisément sa présence rue La Bruyère, au moment où des misérables assassinaient la malheureuse Fougère.

« Comment voulez-vous que, se trouvant à Paris le 19 au soir, il ait pu être à Aix dans la même nuit, à une heure du matin, à l'heure où se commettait le crime ? »

Nous rapportons presque textuellement cette conversation de laquelle il semblerait ressortir que l'alibi invoqué par Bassot serait exact. Il lui resterait néanmoins à se justifier de l'accusation de complicité portée par Mme Giriat et à démontrer qu'il n'a pu être l'instigateur du crime. Or, M. Hamard aurait eu entre les mains des lettres et des documents prouvant d'une façon indiscutable la participation de Bassot au forfait.

En outre, la coïncidence de la date du retour de Bassot à Paris avec la date du crime peut paraître extraordinaire.

Celui-ci n'aurait-il pas agi de la sorte pour établir, en cas d'arrestation, qu'il lui était impossible de participer au crime ?

L'homme brun

La femme Giriat a donné le signalement d'un individu qu'elle a vu quatre fois et qui, d'après elle, serait l'auteur du crime. C'est un homme de 30 à 35 ans, de taille moyenne, à moustache brune ; il était coiffé d'un chapeau mou enfoncé d'un coup de poing sur le devant, vêtu d'un veston bleu marine et portait une canne à manche recourbé.

En introduisant dans cette tragédie l'homme « brun » ou « blond » de tous les crimes, Rosalie Giriat crée un moyen de défense pour elle et son complice Henry Bassot. Ils n'ont, ni l'un ni l'autre intérêt à se charger ; c'est le troisième, l' « homme brun », qui a tout fait.

Le bel Henry et Rosalie Giriat auraient seulement préparé le crime. Ils n'en auraient pas même profité, puisque c'est l'inconnu, qui, dit-elle, a gardé les bijoux.

Du reste Henry Bassot va plus loin et se défend d'être pour rien dans cette affreuse affaire ; d'après lui, Rosalie Giriat est une folle, une désiquilibrée, elle ne sait ce qu'elle dit.

Il n'a jamais écrit aucune lettre à la dame de compagnie d'Eugénie Fougère, pour lui proposer le vol. Qu'on lui montre ces lettres. Giriat les a détruites.

Les bijoux de la victime

On s'est demandé comment Bassot ou son complice a pu se débarrasser des bijoux d'Eugénie Fougère.

A ce sujet on vient de découvrir que Bassot avait été à Lyon en étroites relations avec un « fourgueur » de marque, c'est-à-dire un de ces bijoutiers d'occasion qui se chargent de fondre les bijoux volés. On va rechercher cet individu.

Rosalie Giriat se trouvait-elle réellement sans argent après le crime ? On peut penser que Bassot ou son complice n'a pas tenu à l'égard de celle-là ses engagements. En effet, aucune grosse somme d'argent n'a été trouvée sur l'inculpée et elle ne s'est livrée après le crime à aucune de ces dépenses qui souvent perdent les criminels.

Toutefois, cette femme a dû s'emparer à ce moment d'une certaine somme appartenant à Eugénie Fougère, quelques billets de banque restés dans un tiroir.

On sait que Giriat n'avait pas d'argent. Or, trois jours après le crime, elle envoie 100 francs à sa sœur Annette, 20 francs à son père, puis successivement le 27 septembre et le 1er octobre elle prête 120 francs et 100 francs à une amie. Enfin, avant de quitter Aix pour Paris, elle paie des sommes diverses qui atteignent près de 300 francs. Elle n'avait pas encore touché le montant de la collecte faite à son profit au Casino de la Villa des Fleurs.

Toutes ces dépenses sont notées, depuis la plus petite, avec le motif en regard, sur un modeste cahier d'écolier trouvé en la possession de Giriat au moment de son arrestation.

Détail curieux et qui dénote de la ruse de cette femme, Le cahier est commencé à la date du 20 septembre, soit le lendemain du crime. Elle affecte d'y inscrire des sommes de dix et trente centimes. Pourquoi accorder un si grand soin à une comptabilité privée dans un tel milieu de désordre ? C'est qu'un cahier qui en imposerait par sa sincérité, écarterait tout soupçon dès qu'on n'y verrait figurer aucune folle dépense.

L'alibi est exact

Paris, 20 octobre.

L'alibi invoqué par Bassot a été reconnu exact. Bassot a en effet quitté Vichy le samedi 19 septembre, à 10 heures du matin, et il était arrivé à Paris le même jour, à 7 heures du soir.

Bassot n'était donc pas à Aix-les-Bains le jour du crime, mais ainsi que nous l'avons dit, tout cela n'empêche pas que Bassot ne soit complice.

Outre les témoignages déjà recueillis par l'enquête, il a été établi que Bassot avait pris le soin de faire constater son départ par un agent de police de Vichy, puis par son propriétaire et qu'après avoir rédigé lui-même la dépêche signée Marguerite, il la porta dans un bureau de poste auxiliaire et non dans un grand bureau de poste, afin de ne pas passer inaperçu.

Enfin, le témoignage de Rosalie Giriat elle-même est accablant pour Bassot.

Quand il apprit les difficultés que rencontrait celle-ci pour s'emparer des bijoux d'Eugénie Fougère, il vint de Vichy à Lyon dans la deuxième quinzaine de juillet et y régla quelques factures.

Bassot a déclaré avoir été à cette date à Lyon mais pour y voir sa mère. Or, il allait pour s'entendre avec l'assassin. Revenu à Vichy, il écrivit à Giriat :

« Malgré toutes les difficultés que tu éprouves, le coup se fera quand même.

FEUILLETON DU **Journal du Midi**

—44—

LA PRINCESSE ERRANTE

XIX

Tout à coup, elle ressentit une joie sauvage à la pensée que ce grand coupable était ruiné, torturé, puni par une justice souveraine. L'un des bourreaux, du moins, recevait le traitement mérité.

Elle espéra que le lendemain achèverait sous ses yeux l'expiation commencée, qu'elle verrait Klaus Petersen humilié, chassé comme un mendiant. Elle attendit avec impatience l'heure suprême qui devait les venger, elle et sa mère. Qu'étaient, auprès des secousses de ce drame, les fades émotions qu'elle était venue sottement chercher !

Le jour suivant, bien qu'elle fût morte de fatigue, elle s'arrangea pour être assise encore à côté de Klaus Petersen. La veine, ce soir-là, semblait hésiter pour lui. Ses gains égalèrent ses pertes. Elle, au contraire, fut assez malheureuse. Toute son attention était concentrée sur une incertitude qui l'agitait : « Peut-être qu'il y a deux hommes du même nom ? Peut-être que celui-ci n'est pas le bourreau de ma mère ? »

Pour obtenir une preuve, elle eût donné autant qu'elle venait de perdre !

Il était minuit. Une femme, dont la figure et la toilette révélaient assez le rôle social, vint toucher l'épaule du Bothnien.

— Allons au *veglione*, dit-elle. J'ai envie de m'amuser. Demain vous aurez tout le temps de vider vos poches.

— Mais vous n'entrerez pas au bal masqué dans ce costume.

— On trouve des dominos à louer. Peut-être que je vous rends service en vous emmenant hors de ce lieu qui vous a déjà coûté si cher.

— Oui, sonpira t-il en se levant. Peut-que vous me rendez un grand service. Dans tous les cas, je vous devrai cette faveur toujours bien reçue du condamné à mort : un sursis !

— Bah ! fit-elle en riant ; d'un condamné à mort, vous n'avez que la mine lugubre. On va voir s'il n'y a pas moyen de changer le cours de vos idées.

Ils partirent aussitôt ; Mary Niels frappée d'une inspiration subite marcha derrière eux. A l'exemple de la compagne de Klaus Petersen, elle couvrit d'un domino sa taille et ses cheveux, puis elle entra seule au bal, sans s'apercevoir que des jeunes gens lui adressaient certaines paroles qui, à d'autres moments, l'eussent fait rougir de honte. Elle n'avait qu'un but, retrouver son compatriote et lui dire deux phrases sous le masque. Dans la foule, sans trop de peine, elle le découvrit. L'ayant rejoint, elle lui demanda presque à voix basse, en langue bothnienne :

— Comment se porte votre ami Olaf ?

Il tressaillit ; puis sembla fort intrigué.

— Vous le connaissez ? demanda-t-il dans la même langue.

— Beaucoup, répondit Mary Niels. J'ai même connu le baron de Marstrand... et sa fille.

— Tiens, je vous aurais crue plus jeune, à votre taille et à votre voix. Il y a beau temps qu'Hilda de Marstrand...

Il hésitait. Le domino inconnu lui coupa la parole.

— Prenez garde ! Si j'étais Hilda de Marstrand elle-même, que feriez-vous ?

— Ma foi ! répondit-il avec un rire cynique, je lui demanderais de me réconcilier avec *notre* ami Olaf. Puisque vous savez tant de choses, vous n'ignorez pas que mon auguste maître m'a tourné le dos, circonstance fort malheureuse pour moi, en ce moment. Quelques centaines de louis, venant de la cassette royale, m'obligeraient fort.

— Le jeu vous maltraite ?

— A un point que vous ne soupçonnez pas. Si vous saviez où j'en suis, vous frissonneriez d'horreur.

— Non. Je dirais qu'Hilda est vengée... incomplètement.

— Qui êtes-vous donc ? demanda-t-il en élevant la voix.

— Je suis une femme qui connaît le fond de votre cœur, répondit Mary Niels. Je suis l'amie d'une pauvre morte qu'on a maudite et chassée. Ah ! oui, certes, vous me faites horreur !... Quels que soient vos malheurs et votre honte, vous les aurez mérités.

Il resta immobile, confondu de surprise, mais surtout frappé au vif dans ses superstitions de joueur.

— Soyez bonne ! dit-il d'un ton suppliant. Retirez les dures paroles que je viens d'entendre ! Souhaitez-moi bonne chance pour demain.

— Vous souhaiter bonne chance ! repritelle d'une voix vibrante, furieuse. J'espère bien vous voir perdre votre dernier louis.

— Vous serez peut être fâchée d'avoir dit ces paroles, murmura-t-il en portant la main à sa tempe où surgissaient des lignes sombres.

Il ferma les yeux un instant, comme pour fuir une vision féroce. Quand il les rouvrit, il était seul. Mary Niels avait disparu. L'autre femme, qui n'aimait pas les scènes tragiques, surtout dans une langue inconnue, cherchait fortune ailleurs.

Le lendemain soir, Klaus Petersen était à son poste, cherchant à deviner dans le cercle des joueurs cette femme étrange dont l'anathème pesait sur ses épaules. Comment l'aurait-il reconnue dans la voisine placée à sa gauche, habillée avec une absence de coquetterie toute puritaine, dont les mains tremblaient d'une agitation pénible à voir, sans doute à cause des émotions de la partie ? Cette fois, ils perdaient l'un et l'autre, avec acharnement.

Le Bothnien essayait un jeu compliqué où sa voisine, trop peu expérimentée, ne pouvait le suivre. Après un dernier coup, il se dit à lui-même, parlant en bothnien :

— Encore ma montre et mes bagues... Une suprême chance !

Il sortit et revint peu après, sans bijoux, mais avec quelques pièces d'or dans la main. Sa voisine avait pris soin de ne pas laisser voir qu'elle comprenait ses paroles. Moins d'un quart d'heure plus tard, Klaus Petersen n'avait plus rien. Il hésita et parut soutenir une lutte violente contre lui-même. Son visage, couvert de sueur, grimaçait un sourire.

Pendant bien des années, Mary Niels s'éveilla subitement, glacée d'effroi, quand un cauchemar lui rendait la vue de ces traits hideusement convulsés.

Enfin Klaus Petersen, qui la regardait depuis quelque temps, fit un effort terrible pour lui adresser, en français, la supplication dégradante du joueur en détresse :

— Ne pourriez-vous me prêter un louis, seulement un louis ? Je vous en ai fait gagner quelques-uns, en vous conseillant de jouer contre moi.

Elle répondit d'une voix sourde :

— Je les ai perdus, avec beaucoup d'autres.

— Alors, vous ne voulez pas ?

— Non ! déclara-t-elle en accentuant ses mots avec une énergie sombre.

Sans doute une lueur de soupçon frappa l'intelligence de Petersen, car il y posa cette question :

— Nous sommes-nous rencontrés déjà ? Il me semble que votre visage m'est connu. Seriez-vous allée en Bothnie ?

— Jamais, sur l'honneur ! dit elle et je n'éprouve aucune envie d'y aller.

Klaus quitta sa chaise lentement. On l'entendit pousser un soupir long et sonore.

— Pardon ! murmura-t-il en regardant sa voisine une dernière fois.

Il la salua, avec une affectation où l'on aurait presque pu voir de l'ironie.

Mais Mary Niels ne répondit pas même d'un signe au salut du décavé, dont la dernière parole, chose étrange, avait été l'invocation des pécheurs qui se repentent.

Aussi bien, elle était occupée de soucis personnels, augmentés, assombris par l'amertume qu'elle avait au cœur. Dans ses mains il ne restait plus qu'une petite somme. Plus vite qu'elle ne s'y attendait, l'heure était venue de quitter Monte Carlo.

Ce n'était pas un sacrifice pour elle, car les derniers événements l'avaient guérie des passions et dégoûtée des plaisirs dont ce lieu est le temple. Abandonnant le jeu pour gagner son hôtel et tout préparer en vue d'un départ matinal, elle voulut contempler une fois encore les splendeurs uniques au monde des merveilleux jardins. Sous l'éclat des lampes électriques, les plantes rares, les gazons, les fleurs, les statues de marbre avaient un aspect de royale féerie. Elle murmura en soupirant : « Le palais de mon père est-il aussi beau ?... Enfin, j'aurai vu cela ! Beautés et plaisirs du monde, adieu ! Retourne gagner ton pain, Mary Niels ! »

Une détonation, au même instant, troubla le calme de la nuit, assez près d'elle. Des employés du Casino se précipitèrent. Des hommes de police continrent la foule qui se ruait dans la direction du massif où, trop facile à deviner, le drame s'achevait.

(La suite à demain.)

Léon de TINSEAU

CHOCOLAT LA FAVEUR MATTE FILS Montpellier

Tu n'auras à t'occuper de rien et tu ne courras aucun risque.»

Dans les premiers jours de septembre, nouvelle lettre :

« Je t'envoie un homme qui s'occupera de l'affaire. Tu n'y seras mêlée en rien. Laisse-le travailler. C'est un «costeau », tu reconnaîtras l'homme...» Suit le signalement que nous avons donné plus haut.

Si l'on rapproche toutes les circonstances et les mesures de prévoyance prises par Bassot, on est frappé des précautions particulières qu'a prises l'inculpé afin de se trouver hors d'Aix-les-Bains au moment de l'accomplissement du crime. En habile homme qui a adroitement machiné son coup, Bassot s'est arrangé pour prépare tout d'avance, mais il est bien trop intelligent pour avoir songé à opérer lui-même. On n'est pas étonné qu'il se soit reposé de ce soin sur l'homme de confiance dont il parlait dans la lettre adressée à Giriat, celle-ci du reste abonde dans le sens de cette lettre et elle est formelle à ce sujet.

La Nubienne est revenue sur le signalement qu'elle a donné de l'inconnu à M. Hamard. Elle croit que l'assassin est de Lyon.

L'instruction à Chambéry

Hier matin le chef de la Sûreté, M. Hamard, a eu un long entretien avec M. Cazel, juge suppléant chargé de l'instruction à Chambéry. D'autre part, M. du Gardin, juge d'instruction à Chambéry, a prié M. Hamard de retarder le départ de Paris de Bassot et de Mme Giriat.

M. Cazal, venu spécialement pour recueillir à Paris tous les renseignements obtenus sur les assassins d'Eugénie Fougère et prendre connaissance de l'important dossier établi par la Sûreté, a dit que beaucoup à Aix-les-Bains avaient ajouté foi aux déclarations de la Nubienne qui paraissait sincère et que le médecin légiste lui-même lui avait affirmé que les moyens de strangulation et les ecchymoses relevées sur les poignets de l'inculpée n'étaient pas factices et étaient bien l'œuvre d'un assassin. En conséquence, on la prendrait pour une victime et non pour un assassin.

Le juge d'instruction a demandé que M. Bertillon, directeur du service anthropométrique, voulût bien examiner attentivement les trois verres et les bouteilles qui ont été trouvés sur la table de la cuisine de la villa de Solms ce qui avait fait supposer que les assassins étaient au nombre de trois.

Sur mandat du juge d'instruction de Chambéry, la fille C... vient d'être mise en liberté provisoire. On sait qu'elle a été compromise dans l'affaire de l'assassinat d'Aix-les-Bains.

C'est elle qui a dénoncé Giriat en révélant la demande de chloroforme.

Au pays d'Eugénie Fougère

Guéret, 20 octobre.

La nouvelle de la capture des auteurs du double assassinat d'Aix-les-Bains, connue à Chambon sur Vouèze, a causé dans cette localité, ainsi que dans toute la région, un profond soulagement.

Les premières recherches, restées infructueuses, l'arrestation des deux personnes soupçonnées d'être les auteurs du forfait, puis peu après leur mise en liberté ; le silence gardé depuis sur cette affaire, tout contribuait à laisser supposer que ce crime resterait impuni et que l'affaire serait classée.

Aussi comprendra-t-on l'emotion causée hier matin dans la ville natale de la malheureuse victime par l'annonce de la découverte des assassins.

L'arrestation de Rosalie Giriat, la dame de compagnie d'Eugénie Fougère comme auteur ou tout au moins comme complice de ce forfait, a causé une grande stupeur et le rôle odieux joué par cette femme provoque une grande indignation.

L'enquête à Lyon

Lyon, 20 octobre.

Le juge d'instruction de Chambéry s'est enfin décidé à informer le parquet de Lyon du double crime d'Aix-les-Bains, car, par une négligence surprenante, on ne s'était pas jusqu'ici préoccupé de demander des renseignements à la Sûreté lyonnaise. Et cependant Giriat-Nubienne, la pseudo-victime du drame, avait habité Lyon jusqu'à ces dernières années et une enquête faite dès la première heure par nos habiles policiers pouvait apporter à l'instruction des éléments d'une importance décisive.

La police lyonnaise était en effet très documentée sur Giriat et sur les gens avec lesquels elle était en relation. Elle connaissait parfaitement le faux monayeur Bassot, l'escroc du comptoir financier de la rue Longue. Nos agents de la Sûreté savaient les lieux qu'ils fréquentaient et avaient des intelligences précieuses dans le monde plus ou moins interlope où il vivait.

Notre police peut encore à l'heure actuelle découvrir ce mystérieux homme brun, qui serait suivant Giriat « l'exécuteur » du crime, dont Bassot n'aurait été que l'instigateur.

Il est fort probable en effet que l'existence de cet individu n'est pas un mythe, comme l'enquête parisienne paraît le soutenir avec une persistance trop absolue. On peut se demander si cet homme brun n'aurait pas roulé ses deux complices Giriat et Bassot en disparaissant avec les bijoux volés, sûr de ne pas être dénoncé. Cette hypothèse est vraisemblable et expliquerait comment on ne trouve pas de traces des bijoux chez Bassot.

Déjà l'enquête faite par la Sûreté a rassemblé des renseignements précieux sur certains individus qui étaient parmi les amis les plus intimes de Bassot. C'est parmi ces gens suspects qu'il faut évidemment chercher l'assassin.

On désigne plus particulièrement un sieur G..., plus connu sous le surnom de Loulou, dix-sept fois condamné déjà. Cet individu était capable de tous les méfaits. Il fut pendant longtemps au mieux avec la tenancière d'un bar mal famé, où Bassot se rendait assidûment. Son signalement correspond assez exactement à celui qui a été fourni par Giriat à M. Hamard, chef de la Sûreté de Paris.

Loulou avait disparu de Lyon à la suite d'un vol à l'entôlage commis par une fille Adèle C..., Cette dernière avait été dénoncée à la police par la fille Marguerite Bernard, dite Yvonne, mais plus connue encore sous le sobriquet de « Demi-Syphon » en raison de sa petite taille, l'amie de Bassot, au domicile de laquelle celui-ci fut arrêté à Paris.

L'accusation portée contre Bassot et les révélations faites par les journaux sur l'ancien directeur du Comptoir financier de la rue Longue, ont fait affluer à la sûreté les plaintes de ses anciennes victimes.

Disons à ce propos que c'est à son insu que M. Prévieux était porté dans les Indicateurs et dans les journaux comme co-directeur du Comptoir avec Bassot. M. Prévieux était simple employé dans la maison et il ignora complètement les agissements louches de son patron. Loin d'avoir été un associé, il aurait été au contraire une des principales victimes de Bassot.

Une perquisition

Le parquet de Lyon a reçu hier matin une commission rogatoire de M. le juge d'instruction de Chambéry, en vertu de laquelle M. le chef de la Sûreté Briottet s'est rendu chez une dame B..., à Montchat. Cette dame est une très ancienne amie de Girat-Nubienne et elle a toujours conservé des relations avec elle. C'est chez cette dame B... que Giriat se rendit en quittant Aix-les-Bains quelques jours après le crime.

Mme B... avait reçu le 2 octobre dernier un télégramme où Giriat lui annonçait son arrivée à Lyon ; elle lui disait qu'elle descendrait à l'Hôtel-Bellecour sous le nom de Jeunet. C'est, nous l'avons dit, sous ce nom d'emprunt qu'elle alla ensuite se fixer à Paris. Les deux femmes déjeûnèrent ensemble le 3 octobre et le soir même Giriat partait à Paris, accompagnée jusqu'à la gare par son amie, très apitoyée sur son sort.

M. Briottet saisit chez Mme B... une lettre datée de Paris, 7 octobre, sur un papier à en-tête de l'Hôtel-Bellecour. Cette lettre ne contiendrait aucun renseignement intéressant.

Mme B... raconta au chef de la Sûreté que l'année dernière elle avait reçu la visite de son amie. Celle-ci revenait de Vichy, mais absolument dénuée de ressources et elle avait dû faire la route à pied, n'ayant pour tout bagage qu'un petit sac dans lequel se trouvait un morceau de pain.

Giriat pria son amie de vouloir bien recevoir sa correspondance et plusieurs lettres parvinrent en effet à l'adresse de la Nubienne chez Mme B... Elle raconta qu'elle avait fait à Vichy la connaisance d'un jeune homme appartenant à une excellente famille de Lyon; elle lui avait donné rendez-vous à Montchat.

Le lendemain le jeune homme vint; c'était Bassot. On prit ensemble le café, puis Bassot alla se mettre en quête d'une chambre pour Giriat. Il loua une petite pièce rue Lanterne, 21, mais Giriat n'y resta que quelques jours. Elle se rendit à Moulins, où, en décembre 1902, elle eut des démêlés avec la police ; à la suite d'une scène de jalousie entre femmes, elle avait été légèrement blessée à la main.

La Nubienne retourna à Paris et Mme B... n'en reçut que de loin en loin des nouvelles jusqu'au jour où elle reçut le télégramme d'Aix-les-Bains lui annonçant l'arrivée de son amie.

Courrier de la Région

Le calendrier. — Mercredi 21 octobre 1903, 294e jour de l'année, 71 jours jusqu'au 31 decembre.

Lune : nouv. le 20 ; pr. quart. le 28.

Soleil : lever 6 h. 31 ; coucher 4 h. 58.

Ephéméride. — 1790. Naissance du célèbre poète français Lamartine, à Mâcon.

GARD

NIMES. — L'élection de Lussan. — Les journaux du bloc ne peuvent se consoler de leur défaite dans le canton de Lussan.

Ils essaient naturellement d'en diminuer l'importance, mais l'amertume de leurs récriminations témoigne qu'ils se sentent sérieusement atteints.

Le *Petit Méridional* déclare que cette élection « deshonore non seulement ceux qui en sont responsables par leur apathie ou leur trahison, mais encore toute la démocratie du canton.

« Dans leur légitime colère, ajoute-t-il, devant le véritable défi au bon sens qu'est ce succès réactionnaire tous les cantons républicains du Gard vont collectivement tenir rigueur à celui de Lussan. Les 633 républicains qui ont su faire leur devoir en votant pour les candidats du parti, vont porter la peine de la lâcheté d'esprit ou de l'inconscience de la centaine qui s'est laissé prendre au déguisement du candidat royaliste et des 340 tout aussi coupables qui se sont abstenus. Cela n'est pas juste — c'est certain — mais ce qui va arriver. »

La *Dépêche* est plus explicite encore et plus expressive contre les faux-frères qui ont déserté le drapeau ministériel.

« Nous ne retenons de la campagne électorale qui s'est terminée par notre échec, dit le journal socialiste, que les points qui nous intéressent directement. Nous avons été battus, d'abord parce que le retard apporté au paiement des primes à la sériciculture a été exploité habilement contre la République, et ensuite parce que tout le monde n'a pas fait son devoir. Nous établirons, le moment venu, les responsabilités. Nous avons, nous, la conscience d'avoir fait le nôtre et la joie de l'avoir fait avec quelques-uns des militants du parti républicain qui ont bien voulu, à notre appel, apporter le concours de leur parole autorisée au porte-drapeau de la République. Leur courageux exemple aurait pu être imité par d'autres, que l'opinion rend aujourd'hui responsables des défections. Tant pis pour ceux qui ne savent pas agir ; dans les batailles, il n'y a pas de place pour les hésitants. Les vaincus de dimanche sont ceux-là même dont l'hésitation ou l'indifférence ont déterminé la défaite. Nous vaincrons sans eux la prochaine fois — quelle que soit leur prétention. En tout cas nous ne combattrons plus ensemble. C'est assez de batailler contre les ennemis sans avoir à traîner de faux-frères, toujours disposés à nous tirer dans le dos. »

Laissons à leurs querelles les organes du combinisme et tirons de ce scrutin la fortifiante leçon qu'il comporte. Le succès de M. de Pougnadoresse est dû à deux causes : d'abord à la persévérance et à l'intelligente activité du candidat, ensuite au mécontentement que provoque partout la politique sectaire du gouvernement.

Avis aux militants, aux jeunes, aux ardents. Il y a bien d'autres cantons dans le Gard qui n'attendent qu'une parole virile et un geste de vaillance pour s'affranchir. Voilà en deux ans deux sièges gagnés, à Génolhac et à Lussan. C'est d'un bon augure pour le renouvellement départemental qui aura lieu en juillet prochain.

Les résultats du scrutin. — Voici, par commune, les résultats du scrutin de dimanche dans le canton de Lussan.

Lussan. — MM. de Pougnadoresse, 59 ; Julié, 137 ; Gibert, 30.

La Bastide. — MM. de Pougnadoresse, 68 ; Julié, 40 ; Gibert, 0.

Pougnadoresse. — MM. de Pougnadoresse, 69 ; Julié, 14 ; Gibert, 0.

Saint-Laurent-la-Vernède. — MM. de Pougnadoresse, 62 ; Julié, 71 ; Gibert, 0.

Fontarèches. — MM. de Pougnadoresse, 37 ; Julié, 36 ; Gibert, 0.

Saint-André-d'Olérargues. — MM. de Pougnadoresse, 53 ; Julié, 35 ; Gibert, 3.

St-Marcel-de-Carreiret. — MM. de Pougnadoresse, 78 ; Julié, 68 ; Gibert, 2.

Vallérargues. — MM. de Pougnadoresse, 10 ; Julié, 46 ; Gibert, 17.

Verfeuil. — MM. de Pougnadoresse, 96 ; Julié, 48 ; Gibert, 0.

La Bruguière. — MM. de Pougnadoresse, 59 ; Julié, 22 ; Gibert, 10.

Belvézet. — MM. de Pougnadoresse, 83 ; Julié, 20 ; Gibert, 2.

Fons. — M. de Pougnadoresse. 61 ; Julié, 30 ; Gibert, 2.

Total : MM. de Pougnadoresse, 735 ; Julié, 567 ; Gibert, 66.

Mme la Supérieure des Dames de l'Assomption de Montpellier en correctionnelle. — Le tribunal correctionnel de Montpellier a rendu hier, mardi, son jugement dans l'affaire de Mme la Supérieure des Dames de l'Assomption. Celle-ci, nos lecteurs s'en souviennent, avait été poursuivie, pour n'avoir pas obtempéré à la circulaire ministérielle de M. Combes lui notifiant le refus de transmission du Conseil d'Etat de la demande en autorisation visant sa maison, et lui enjoignant de fermer cette dernière le 1er août. M. le substitut Trouette avait requis la fermeture du pensionnat, tandis que l'avocat de la vénérable prévenue avait soutenu l'illégalité de la mesure ministérielle, la loi elle-même, exigeant, au dire du défenseur, Me Boyer de Bouillane, un décret rendu en Conseil des ministres et le Conseil d'Etat entendu.

Le jugement du Tribunal adopte cette dernière jurisprudence, et acquitte purement et simplement Mme la Supérieure, Mme Claire-Emmanuel.

Cette décision, on s'en rend facilement compte, a une portée des plus considérables ; elle met à jour le monstrueux abus de pouvoir dont M. Combes s'est rendu coupable en fermant, par milliers, des établissements de congrégations autorisées.

Il est à noter en effet que parmi ces dernières, la Congrégation des Dames de l'Assomption, est la première qui a résisté à l'arbitraire ministériel et affronté les tribunaux. Les juges de Reims les ont condamnées, mais ceux de Montpellier viennent de les acquitter. C'est un encouragement à pousser jusqu'au bout la défense légale.

Pardessus Sans-Gêne, 39 f. Raphael.

Nos compatriotes. — M. Casimir Drivon, l'un des meilleurs élèves de notre conservatoire, vient d'être admis, après un brillant succès, au Conservatoire nationale de Paris, comme élève titulaire, dans la classe de harpe chromatique de Mme Tassu-Spencer et comme auditaire dans la classe de Piano de M. Diémer.

Mariage. — Hier a été célébré, au Grand-Temple, le mariage de M. le capitaine de génie Grosrond, en résidence à Avignon, avec Mlle Serres, de notre ville.

C'est le pasteur Grotz qui a présidé la cérémonie.

Notre confrère Mariéton représentait le félibrige dont M. le capitaine Grosrond — sous le nom de Devoluy — occupe la plus haute dignité, celle de Capoulié.

Aux abonnés du Grand-Théâtre. — Les abonnés du théâtre sont convoqués, pour ce soir, à l'ancien local du Cercle des Intimes.

Lettres de faire part. — L'*Imprimerie Régionale*, 2, rue Bernard-Aton, imprime aux meilleures conditions et dans les plus brefs délais : les lettres de faire-part de mariage, de décès et de messe.

Un nouveau Club. — Il vient de se fonder à Paris le *Club du Griffon Boulet*, son siège social est 46, rue du Bac, sa cotisation annuelle est de 5 francs. Ont été nommés à l'assemblée générale :

Président : M. le Prince Charles de Bourbon ;

Vice-président : M. L. Dumontier ;

Secrétaire général : M. R. Yon ;

Trésorier : M. le baron de Grandcourt ;

Membres du comité ; M. le duc de Lesparre ; Mme la baronne de Grandcourt ; M. le vicomte de Chambure ; M. le docteur Pozzi ; M. Defrenois ; M. Piedeleu.

M. Emmanuel Boulet a été acclamé Président d'honneur du Club.

La société a pour but d'encourager l'élevage et l'emploi du Griffon à poil laineux, d'en patronner et soutenir les classes dans les Expositions Canines, de leur accorder des prix spéciaux, d'organiser chaque année un concours de chasse pratique, de relever dans les origines toute erreur susceptible de jeter la défaveur sur l'élevage de la race.

Pour être du Club, demander les statuts et tous renseignements à M. R. Yon, secrétaire général, 14, faubourg Madeleine, à Orléans.

La réorganisation du rayon des confections pour Dames de la *Maison Juvénel* a placé cette maison au premier rang des maisons du Midi.

Fédération des Originaires de l'arrondissement du Vigan. — Mercredi, 21 courant, à 8 h. 1/2 du soir, réunion extraordinaire dans le local du bar et café Louvre, rue Notre-Dame, 4.

Ordre du jour : Organisation de la Société, décisions à prendre à l'effet de savoir s'il y a lieu de rester Fédération ou de se transformer en Société de secours mutuels.

La présence de tous ceux qui ont été convoqués individuellement est indispensable et urgente.

Chaque fois qu'un client compare les meubles et prix des spécialistes la préférence est toujours accordée à la *Maison Juvénel*.

Chambre syndicale des ouvriers boulangers de la ville de Nimes. — Grande réunion extraordinaire, le jeudi 22 octobre, à deux heures du soir, au siège social, café des Beaux-Arts, boulevard Amiral-Courbet, 8.

Ordre du jour : Versement des cotisations ; correspondances diverses, urgentes.

La Chambre syndicale fait un pressant appel à tous les camarades non syndiqués de vouloir bien se rendre à cette réunion car des questions très importantes pour la corporation seront discutées.

Tribunal correctionnel. — Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de notre ville a prononcé les condamnations suivantes :

France Germain, tentative de vol, 20 jours de prison.

Tarride Alphonse, escroquerie, 2 mois de prison ; Dugas Louis, escroquerie, 1 mois de prison ; Vicient Louis, escroquerie, 3 mois et un jour.

Chazal Jeanne, coups et blessures, 15 mois de prison.

Rey Marie-Louise, en fuite, vol, 6 mois de prison.

Brassac Louis, Nimes, coups et blessures, 24 heures de prison et sursis ; Volozan Eugène, coups et blessures réciproques, 4 jours de prison.

Brunet Benjamin, Nimes, coups et blessures, 1 mois de prison.

Dao Castellard, de Beaucaire, contravention, 25 fr. d'amende, 5 fr. d'amende et affichage à la porte du domicile.

Abadie Clémentine, de Nimes, 50 francs d'amende ; Hibaldi, Victorine, de Nimes, même condamnation.

Michel Alphonse, contravention à la police des chemins de fer, 10 fr. d'amende ; Serdot Omer, même délit, 25 fr. d'amende

Marché de la place St-Charles du 20 octobre 1903. — *Légumes :* Artichauts d'Epagne, »,»» à 0,00 la douzaine ; Artichauts de pays, 2 à 2 fr. 50 la douz. ; Haricots frais verts, 30 à 60 fr. les 100 k. ; Haricots frais à écosser, »» à 20 fr. les 100 k. Petits pois, 40 à 45 fr. les cent kilos ; Pois gourmands, 50 à 60 fr. les cent k. ; Pommes de terre nouvelles, 00 fr. les 100 k. ; Pommes de terre vieilles, 6 à 8 fr. les 100 kilos ; Tomates de pays, 10 à 14 fr. les cent kilos ; Tomates d'Espagne, »» à »» fr. les cent kilos.

Choux fleurs, 1.00 à 2 la douzaine ; Choux pommés, 1 à 1.25 la douzaine ; Carottes nouvelles, »,»» à 0,50 la douzaine de paquets ; Radis, 0.50 les douze paquets ; Salsifis, 1 fr. »» les douze paquets ; Navets, 10 à »» fr. les 100 kilos ; Raves, 10 à 12 fr. les 100 kilos.

Salades : Chicorée, 0,00 à 0.50 la douz ; Escarolles, »,»» à »,»» la douzaine ; Laitues, 0,50.

Fruits. — Coings ord., 50 à 60 fr. »» les 100 kilos ; Alberges, 00 à 000 fr. les 100 kilos ; Poires, 30 à 60 fr. les cent kilos ; Melons, 2 à 3 fr. 00 la douzaine ; Noix, de 60 à 65 fr. les 100 kilos ; Chataignes, de 20 à 25 fr. les cent kilos ; Pommes reinettes, 30 à 40 fr. 100 kilos.

Raisins de table — hasselas, »» à »» fr. les 100 kilos ; Clairettes, 40 à 60 fr. les 100 kilos ; OEillades, »» à »» fr. les 100 kilos ; Muscats, »» à »» fr. les 100 kilos.

Bulletin météorologique du 20 octobre, fourni par M. Bonnardel, opticien :

Température maxima : + 24° ; minima : + 7° ; élévation sur la veille : » ; baisse sur la veille : 8.

Pression barométrique à 9 heures du matin : 764 ; élévation sur la veille : 4 ; baisse sur la veille : ».

Direction du vent à 9 heures du matin : Nord ; vitesse : Faible.

Etat du ciel à 9 heures du matin : Beau.

Etat-civil du 20 octobre.

Naissances : Filles, 1 ; Garçons, 1.

Décès : Françoise Turion, 63 ans, de Nimes, célibataire.

Enfants au-dessous de 10 ans : 2.

AIGUESMORTES. — Le conseil municipal s'est réuni le 18 courant, afin de procéder à l'élection du maire et de deux adjoints.

M. Eugène Sol est élu maire par 22 voix sur 23.

Sont élus adjoints : M. Ferdinand Michel, 1er adjoint, par 22 voix sur 23 et un bulletin blanc ; M. Herman Valette, 2e adjoint, par 22 voix sur 23 et un bulletin blanc.

SOMMIERES. — Accident de voiture. — M. Paul Guiraud, de Saussines, retournait en voiture chez lui, accompagné de son frère et de sa parente, Mme Constant, quand sa jument, prenant peur, franchit la route et tomba avec la voiture et les voyageurs dans un endroit profond de plusieurs mètres.

M. Guiraud a été gravement blessé à la tête, Mme Constant a été fortement contusionnée, le frère de M. Guiraud n'a eu aucun mal.

UZES. — L'auteur du vol commis à l'hôpital de notre ville dans la nuit du 7 au 8 courant a été arrêté à Marseille et va être incessamment transféré à la maison d'arrêt d'Uzès.

C'est un nommé Firmin Guiraud, âgé de 19 ans. Cet individu, qui s'était évadé du pénitencier du Luc où il était détenu, pour vol qualifié jusqu'à l'âge de 20 ans révolus, avait vécu à l'hospice d'Uzès pendant sept à huit ans.

ALAIS. — A qui l'ânesse ? — M. Agniel Alphonse, propriétaire à Bouquet, a trouvé une petite ânesse âgée de 3 ans. La réclamer à cette adresse.

Brevets supérieurs et élémentaires. — Viennent d'être reçues à l'examen du brevet supérieur :

Mlles Hubertine Billon, Berthe Figuière, Madeleine Lagier, Fernande Pépin.

Mlle Marie-Louise Audemard, a obtenu le brevet élémentaire.

Théâtre. — C'est dimanche, 25 courant, qu'aura lieu sur notre scène la représentation de la *Fille de Roland*, avec le concours de M. P. Mounet, qui interprétera le rôle de Charlemagne.

Cette belle pièce est l'œuvre de M. Henri de Bornier, de l'Académie française.

A l'occasion de cette représentation, le bureau de location sera ouvert à partir de samedi 24 courant.

Etat-civil. — Naissances : Maysonabe Edmond ; Charaix Louis-René.

Décès : Néant.

Arrestation. — Le nommé Layre Noël, manœuvre, demeurant à Alais, a été arrêté pour outrage aux agents.

Les vols de la gare. — On se souvient du vol audacieux commis à la gare ; une quantité assez importante de marchandises avait été enlevée des wagons qui se trouvaient sur les voies de manœuvre, entre le pont des Passes et le bureau de la statistique.

Ces marchandises viennent d'être retrouvées en partie, elles furent transportées d'abord à St-Hilaire-de-Brethmas, d'où un charretier devait les porter à Nimes au marché, où les voleurs devaient les lui reprendre. Ce charretier s'acquitta de sa tâche, mais à Nimes, il attendit vainement les personnes qui l'avaient chargé de ce transport, les aigrefins eurent peur et plantèrent là le roulier avec la marchandise.

Mercuriale. — Froment, 375 hectolitres, 17 fr. 00 l'h. ; 35 h. d'avoine, à 8 25 l'hect. ; 5.000 kil. foin, 8.25 les 100 kil. ; 3.000 kil. luzerne, 8.25 les 100 kil. ; 2.000 kil. paille, 3 fr. 50 les 100 kil. ; pommes de terre, 4.000 kil., à 5 fr. 50 les 100 kil. Paumelle, 25 hect., à 8 fr. l'hecto. ; Châtaignes, 160 sacs, à 16 fr. les cent kil.

Au marché aux bestiaux : 325 cochons nourissons, à 18 fr. pièce ; 52 moutons français à raison de 1 fr. 90 le kilog. ; 80 moutons africains à 1 fr. 35 ; 15 agneaux à 1 fr. 00 ; 44 vaches à 1 fr. 35 ; 12 veaux à 0 fr. 90 le kilo ; 23 chèvres.

330 têtes de volailles, 60 lapins, »» canards, » lièvres, 20 lapins de champs, 30 perdreaux, » pigeons, 190 kilos de poissons.

MEYRANNES-CLET. — Nécrologie. — Hier soir, avec l'assistance d'un millier de personnes, ont eu lieu les funérailles de notre regretté ami Chaléas Louis ouvrier mineur, décédé à l'âge de 41 ans.

Les membres de la Société de secours mutuels de Meyrannes Molières, avec leur drapeau recouvert d'un crêpe, marchaient en tête du convoi funèbre. Les sociétaires des Amis de l'Ordre et de la Liberté du Travail y assistaient aussi en très grand nombre, le défunt était membre de ces deux sociétés. La mère et les cinq frères du défunt, que la douleur étreignait, suivaient leur cher mort.

Au cimetière, après les prières rituelles, M. Capelle a retracé la vie modèle que fut celle de Chaléas, bon fils, bon époux, bon frère et excellent camarade, Chaléas laisse chez nous d'unanimes regrets.

Nous adressons à la famille Chaléas, que nous chérissons particulièrement, l'expression de nos plus sincères sentiments de condoléances.

DERNIÈRE HEURE

Les Congrégations

Paris, 20 octobre.

Le tribunal des référés a autorisé le liquidateur à prendre possession immédiate des biens Oratoriens à Châteauroux.

Le tribunal des référés de Paris a rendu la même décision pour les biens des Oblates de la rue Pétersbourg à Paris.

Les Grèves

Paris, 20 octobre.

1500 ouvriers boulangers, réunis à la Bourse du travail, ont décidé de ne manifester dans la rue que s'ils n'obtiennent pas satisfaction contre les bureaux de placement.

Le Congrès sanitaire

Paris, 20 octobre.

La troisième séance du Congrès sanitaire a eu lieu aujourd'hui ; MM. Bonnardel, Roux et les députés italiens ont lu des propositions contre les épidémies.

Un banquet de la Patrie Française

Paris, 20 octobre.

La Patrie Française a donné un banquet à midi ; parmi les convives on remarquait : MM. Lemaître, Cavaignac, Rochefort, Mercier, Syveton, Dausset, Méry, Gauthier de Clagny, de Dion, Firmin Faure.

Dans leur discours, MM. Lemaître et Cavaignac ont préconisé l'union contre l'anarchie parlementaire.

BULLETIN FINANCIER

Le marché est moins animé et moins ferme que samedi. On craint une nouvelle élévation du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre.

Les Mines subissent des réalisations malgré la confirmation officielle du syndicat. Londres se remet à vendre.

Emile GILBERT et Cie, 1, r. de la Bourse, Paris.

Cours de clôture de la Bourse de Paris

Paris, 20 octobre, 6 h. 10 s.

3 0/0 Ancien....	96 75	Russe c. 1e et 2es.	100 95
3 0/0 Amortissab	97 00	— 3 0/0 1891	84 25
3 0/0 Nouveau..	.. ..	— 3 1/2 1894	95 80
Actions		Turc série D...	33 32
Banq. de France	3770 .	Banque Ottom..	588 ..
— de Paris .	1106 .	Chemins Autric.	711 ..
Comp. N. d'Esc.	592 50	Nord Espagne...	220 ..
Crédit Foncier..	670 ..	Saragosse.....	354 ..
— Lyonnais	1102 .	Cape Copper....	77 ..
Société Générale	623 .	Rio-Tinto.....	1232 ..
Est.....	923 ..	Tharsis.....	104 50
Lyon.....	1418 .	De Beers.....	495 50
Midi.....	1148 .	Chartered.....	62 50
Nord.....	1814 »	East-Rand.....	180 ..
Orléans.....	1470 »	Goldfields.....	144 ..
Ouest.....	891 ..	Rand-Mines....	239 50
Gaz Parisien...	780 .	Briansk.....	291 ..
Transatlantique,	136 .	Sosnovice.....	1765 ..
Omnib. de Paris	589 »»	Thoms.-Houston	647 ..
Suez.....	3955 »	**Obligations**	
Consolidé Angl.	89 40	Cuba 6 0/0....	.. ..
Autrich. 4 % or	101 2[illegible]	Hongrois 4 0/0..	101 50
Egypte unifiée..	108 95	Italien 5 0/0....	103 25
Extér. Esp. 4 0/0	91 30	Lombardes anc.	322 ..
Chinois 4 0/0 o.	101 75	— nouv	3 9 ..
Portugais 3 0/0.	32 32	Métropolitain...	485 ..

Secrétariat du Peuple

DE NIMES

4, rue Monjardin, 4

Les offres et demandes d'emploi sont absolument gratuites, mais le service des demandes d'emploi est exclusivement réservé aux sociétaires du Secrétariat du Peuple.

Les personnes qui s'y adressent par correspondance sont priées de joindre un timbre à leurs lettres si elles désirent une réponse.

Le Secrétariat du Peuple est ouvert tous les jours de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures. Le dimanche de 9 heures à midi.

OFFRES D'EMPLOIS

On demande un second jardinier fleuriste pour les Bouches-du-Rhône.

Cocher, valet de chambre, est demandé pour le Gard. Références exigées.

Institutrices sécularisées ou non, munies de leur brevet, sont demandées pour ville du Gard et Vaucluse.

Ménage est demandé : le mari jardinier, valet de chambre, la femme cuisinière, femme de chambre, pour Vaucluse.

Jeune homme, ayant fait service militaire, est demandé comme cocher pour dehors, avec bonnes références.

Est demandé un jeune homme comme apprenti boulanger.

On demande un apprenti peintre.

Domestique valet de chambre et femme sachant faire cuisine pour l'Hérault.

DEMANDES D'EMPLOIS

Ménage, le mari connaissant travaux des champs, la femme ramonetage, demande place.

Personne très recommandée, désire trouver petit emploi, prétentions modestes.

Chauffeur-mécanicien demande à trouver place comme chauffeur d'automobile.

Jeune homme désirerait trouver des travaux d'écritures.

Manœuvres demandent à trouver travail similaire.

Personne très au courant du commerce des vins, demande place de maître de chai.

Compositeur typographe, 20 ans, demande même emploi.

Jeune homme ayant connaissance métier de tailleur d'habits, est demandé pour terminer son apprentissage chez marchand tailleur.

Demoiselle, 23 ans, très instruite, demande emploi caissière, commisse ou travail commercial à domicile ou chez elle.

Jeunes gens demandent place de coureur.

Ouvrier serrurier demande même emploi.

Personne très au courant des articles tissus demande place de voyageur.

Ancien militaire désirerait trouver place de garde particulier ou garde chasse.

Ménage demande place de garde de propriété-villa, le mari connait travaux culture.

Jeune fille, 17 ans, ayant brevet de capacité, demande à donner des leçons particulières.

Jeune homme, marié, très recommandé connaissant comptabilité et correspondance, désirerait à employer deux heures par jour chez épicier, boulanger ou tout autre commerçant, prétentions modestes.

Bon cireur et nettoyeur d'appartements demande à trouver travaux similaires dans maisons bourgeoises.

Jeune homme 16 ans, demande place d'apprenti cuisinier.

AVIS DE MESSE

Nimes. — La famille CHALMETON a l'honneur de prier ses amis et connaissances de vouloir bien assister à l'une des messes qui seront dites en l'église Sainte-Perpétue, le **jeudi 22 octobre**, pour le repos de l'âme de

Monsieur Jacques-Marie-Louis-Ferdinand CHALMETON

Administrateur-Directeur de la Compagnie houillère de Bessèges

La Messe de famille sera dite a onze heures.

Les personnes qui, par oubli ou erreur, n'auraient pas reçu de lettre, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Pâte dentifrice de Botot Supériorité reconnue Exiger la Signature BOTOT. 17, rue de la Paix, Paris

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

Un Siècle de bonne Clientèle!
Contre la CONSTIPATION et ses CONSÉQUENCES : Manque d'Appétit, Migraine, Embarras gastrique, etc.
Demander les VÉRITABLES et le NOM du Dr FRANCK.
1f50 l/2 Bte (50 grains); 3f Bte (105 g.)
Notice dans chaq. boîte. Tous Phens.

A la fin de l'automne, tout le monde doit faire une cure dépurative. Rien n'est meilleur que les Pilules Suisses. Leur action est bienfaisante, 1 fr. 50.

DRAGÉES ANTI ANÉMIQUES et Reconstituantes CHAMBON

FORCE ET SANTÉ

Recommandées par les Célébrités médicales pour faciliter la formation des jeunes filles, guérir l'Anémie, Pâles couleurs, Pertes blanches, Irrégularité des règles, Troubles de l'Age critique, Appauvrissement du sang, Débilité générale et dans tous les cas où les *toni-ferrugineux* sont ordonnés.
LE FLACON : 2 FR. 50 — FRANCO : 2 FR. 60
Pharmacie CHAMBON, à NIMES
Envoi gratis sur demande d'une brochure très intéressante sur ces maladies, indispensable aux Mères de famille.
DANS LES BONNES PHARMACIES

ANÉMIE PALES COULEURS, PERTES BLANCHES Irrégularité des règles, guérison assurée par les DRAGÉES de CHAMBON, Phien à NIMES. Recommandées pour fortifier les jeunes filles qui se développent difficilement. 2f 50 le flacon.

QUINA CHAMBON
Vin tonique et reconstituant
CACAO, ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES ET MALAGA

Recommandé par les *Médecins* contre: *Pâles couleurs, Anémie, Mauvaises digestions, Manque d'appétit, Fièvres invétérées, etc.*

Tonique par excellence que doivent prendre *Nourrices, Convalescents, Vieillards* et *toutes personnes* affaiblies par la maladie et le travail.

N.-B. — Pendant les fortes chaleurs, il suffit d'en verser deux cuillerées à bouche dans un verre d'eau fraîche pour obtenir une boisson *Apéritive, Tonique* et *Rafraîchissante*.

PRIX :
2 fr. le 1/2 litre, 3 fr. 50 le litre
DEPOT PRINCIPAL
Pharmacie CHAMBON
Rue d'Avignon, 8. — NIMES

Avis aux Enrhumés

SIROP INDIEN

Ce précieux pectoral, recommandé par les Médecins, est le meilleur spécifique contre les *Rhumes, Catarrhes aigüs ou chroniques, Bronchites, Irritations de poitrine, Enrouements*, etc. Il calme instantanément la **Toux** la plus opiniâtre, facilite l'expectoration et rend aux malades le repos dont ils ont si grand besoin.

2 fr. le flacon; franco gare **2** fr. **60**

DEPOT CENTRAL :
PHARMACIE CHAMBON
8, rue d'Avignon. — NIMES

Trop de bonne volonté

Il faut avouer que les personnes qui tousent y mettent de la bonne volonté, puisqu'il est si facile d'arrêter rapidement : TOUX, CATARRHES, BRONCHITES, IRRITATIONS DE POITRINE, en ayant recours au

SIROP CHAMBON
et à la
PATE PECTORALE CHAMBON

Ces précieux médicaments calment de suite et guérissent vite.

Demandez des renseignements sur leurs effets extraordinaires aux personnes qui en ont fait usage.

Prix :
SIROP : le flacon, 2 f.; franco gare, 2f 60
PATE : la boîte, 1 fr.; par la poste, 1 fr. 20
DÉPOT PRINCIPAL :
PHARMACIE CHAMBON
8, rue d'Avignon. — NIMES

SOLUTION TITRÉE DE
BI-PHOSPHATE DE CHAUX
MÉDICINAL
CHIMIQUEMENT PUR, PRÉPARÉ PAR
N. CHAMBON, pharmacien

Cette solution est recommandée aux personnes d'une constitution délicate et aux enfants fatigués par une croissance rapide.

Elle est très efficace dans toutes les affections de la poitrine et du système osseux, Rachitisme, Scrofule, Maladie des os, Bronchites chroniques, Maladies de poitrine, Catarrhes invétérés.

Elle excite l'appétit et facilite la digestion
Prix : 2 fr. le litre; 1 fr. 15 le demi-litre.
DÉPOT : Pharmacie CHAMBON, NIMES

PLUS DE DARTRES

Demandez dans toutes les Pharmacies
LE
BAUME CHAMBON

Souverain contre les MALADIES de la PEAU, DARTRES, BOUTONS ROUGEUR, ECZEMAS, ULCÈRES, DEMANGEAISONS, PLAIES de toute nature, etc.

Prix du pot, 2 fr. Par la poste, 2 fr. 30
DEPOT PRINCIPAL :
PHARMACIE CHAMBON
Rue d'Avignon, 8. — NIMES.

Imprimerie Régionale, A. Mély et Cie Nimes.
Le Gérant : J. SIVIRAGOL

ETUDE
DE
Me Gaston BARNOUIN, docteur en droit, avoué, près le Tribunal civil de Nimes, y demeurant et domicilié, place de la Calade, 4.

Vente sur Licitation

Adjudication à l'audience des criées qui sera tenue par Monsieur Teissier, juge au Tribunal civil de Nimes, le **lundi vingt-six octobre** mil neuf cent trois, au Palais de Justice, à Nimes, en la salle des audiences du Tribunal, à **huit heures trois quarts** du matin.

1° De la Nue-Propriété

D'une Grande Maison d'habitation

élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et caves, sise à Nimes, rue Bourdaloue, n° 1.

Mise à prix..... 20,000 fr.

2° De la nue propriété d'une

TERRE-OLIVETTE HERME

sise terroir de Nimes, lieu dit rue Ménard, quartier de la Lampèze, numéro 2075 p, section T du plan cadastral,

Mise à prix..... 100 fr.

Outre les charges.

Aux termes du jugement ordonnant la vente, Monsieur le juge commissaire est autorisé à abaisser les mises à prix au cas de carence d'offres.

S'adresser pour tous renseignements à Me BARNOUIN avoué à Nimes, place de la Calade, 4, poursuivant la vente, et à Me RASIAS, avoué colicitant, à Nimes, rue Régale, 7.

ETUDE
DE
Me Gaston BARNOUIN, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Nimes, y demeurant et domicilié, place de la Calade, 4.

Vente sur Licitation

Adjudication à l'audience des criées qui sera tenue par M. Abauzit, juge au Tribunal civil de Nimes, le **Lundi vingt-six octobre 1903**, au Palais de Justice à Nimes, en la salle des audiences du Tribunal, à **huit heures trois quarts du matin.**

D'UNE MAISON D'HABITATION
AVEC JARDIN

sise à Aiguesmortes, rue Pauline-Roland, numéro 11.

Mise à prix : 5.000 francs

Outre les charges.

Avec faculté pour Monsieur le juge commissaire d'abaisser la dite mise à prix en cas de carence d'offres.

S'adresser pour tous renseignements à Me BARNOUIN, avoué à Nimes, place de la Calade, 4, poursuivant la vente.

DRAGÉES ANTI ANÉMIQUES et Reconstituantes CHAMBON

FORCE ET SANTÉ
Recommandées par les Célébrités médicales pour faciliter la formation des jeunes filles, fortifier les tempéraments lymphatiques, faibles ou débilités, guérir l'Anémie, Pâles couleurs, Pertes blanches, Irrégularité des règles, Troubles de l'Age critique, Appauvrissement du sang, Débilité générale et dans tous les cas où les *Toni-Ferrugineux* sont ordonnés.
LE FLACON : 2 FR. 50 — FRANCO : 2 FR. 60
Dépôt principal : Pharmacie CHAMBON, à NIMES
Envoi gratis sur demande d'une brochure très intéressante sur ces maladies, indispensable aux Mères de famille.
DANS LES BONNES PHARMACIES

Compagnie d'assurances demande un inspecteur par région, fixe 200 francs par mois, commission et frais de route, garantie exigée 5.000 francs.

2° Un agent général par arrondissement, fixe 130 fr. par mois, commission et frais de route, garantie exigée 2.000 francs.

3° Un agent particulier dans chaque canton, commission et frais de route, fixe 100 fr. par mois, garantie 500 fr.

Ecrire à *La Semeuse* 42 rue de Chabrol, à Paris. L'inspecteur général qui sera très prochainement de passage dans la région fixera rendez-vous.

200 francs par mois et fortes remises offerts pour assurances. Ecrire à M. D'ARLAN, inspecteur, 85, boulevard Voltaire, Paris.

Jeune rédacteur très actif; ayant collaboré à deux organes conservateurs, demande occupation similaire dans journaux conservateurs de Paris ou de la drovince. S'adresser H. G., Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

ÉTUDE
de Me Joseph ASTRUC, avoué près le Tribunal de 1re instance de Nimes, y demeurant, boulevard Amiral-Courbet, n° 18.

EXTRAIT
de jugement prononçant divorce

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Nimes, à la date du 20 février 1903, expédié, signifié et ayant acquis l'autorité de la chose jugée ;

Il résulte que le divorce a été prononcé, entre la dame Marie-Magdeleine SONTAG, sans profession, demeurant à Nimes, *admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Nimes, en date du 21 juin 1898.*

Et le sieur Fernand VIRGILE, son mari, tailleur d'habits, domicilié à Nimes, résidant actuellement à Marseille, aux torts et griefs de ce dernier, qui a été condamné aux dépens.

Nimes, le 19 octobre 1903.
J. ASTRUC, avoué,
signé.

Bandages, Orthopédie
CEINTURES EN TOUS GENRES
Bas élastiques pour Varices
Articles d'hygiène
Stérilisateurs du lait
Douches émaillées complètes
DEPUIS 8 FRANCS
OBJETS EN CAOUTCHOUC
Sondes et Bougies
IRRIGATEURS
TOOBS
Corsets
Suspensoirs
GOUTTIÈRES de tous Modèles
Béquilles et Cannes CAOUCHOUTÉES
GANTS ET LANIÈRES EN CRINS
BIDETS ET COUSSINS
Piles électriques en location
COUVEUSES-BERCEAUX EN LOCATION
ARTICLES POUR BLESSÉS ET MALADES
RÉPARATIONS DE TOUS APPAREILS
E. FOULQUIER, BANDAGISTE-FABRICANT, Boulevard Victor-Hugo et rue Molière, 2 (à côté du théâtre) NIMES
Maison de confiance, la seule à Nimes fabriquant ses appareils, soit sur mesure ou sur indication spéciale, et pouvant garantir une application parfaite
N. B. — Cabinet spécial pour Dames desservi par Madame FOULQUIER

IMPRIMERIE RÉGIONALE
A. MÉLY & Cie
NIMES — 2, Rue Bernard-Aton, 2 — NIMES

L'IMPRIMERIE RÉGIONALE est outillée pour exécuter aux meilleures conditions de prix, et dans le plus bref délai, les travaux d'imprimerie, quels qu'ils soient.

Spécialités de Prospectus et d'Affiches
DE TOUS FORMATS ET DE TOUTES COULEURS

FACTURES, TÊTES-DE-LETTRES
CATALOGUES, BROCHURES, ETC.

Circulaires de Négociants en vins
IMPRESSION DE BROCHURES, DE CATALOGUES, DE PRIX-COURANTS
Modèles d'Imprimés pour Mairies
Affiches électorales et Bulletins de vote
S'adresser ou écrire : 2, rue Bernard-Aton, à Nimes.

Sports
Chasse
Automobile

VESTON CHASSE
depuis 4 fr. 50
Culotte chasse velours
10 fr.
JAMBIÈRES POUR ALPINS
la paire 3 fr. 50
CAOUTCHOUCS
GARANTIS
Chemises flanelle
2 fr. 75
Chemises souples
4 fr. 50
CRAVATES
depuis 0 fr. 25

Maison RAPHAEL
NOS PARDESSUS
Avec poches horizontales sont vendus
25 0/0 *meilleur marché en confection*

Pardessus Raglan, très chic. .	19 fr. 95
Pardessus mode, parements botte.	34 fr. 95
Pardessus Sans-Gêne. . . .	39 francs.
Pardessus pèlerine nouveauté. .	24 fr. 95
Pardessus imperméable. . . .	42 francs.

Pèlerines Drap de 1 fr. 95 à 35 francs

Caoutchouc garanti 38 fr.

Vestons Peau
SUR MESURES

Doublé laine.....	28
Doublé drap, poches manchon.....	35
Pantalon peau doub.	32
Culotte peau doubl.	32

CASQUETTES

Automobile tussor	2,50
Jockey drap.....	1,45

LINGE MONOPOLE CAOUTCHOUC